



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ostéoporose

Question écrite n° 44814

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prévention et la lutte contre l'ostéoporose. L'ostéoporose touche trois millions de Françaises, soit une femme sur trois après la ménopause. À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'ostéoporose, les associations misent sur la prévention de cette maladie qui entraîne la perte progressive en qualité et en quantité des os. La maladie est souvent diagnostiquée à la suite d'une fracture : on démontre 51 000 fractures de la hanche, 35 000 du poignet et jusqu'à 65 000 des vertèbres chez les femmes. Il apparaît qu'une prévention précoce pourrait réduire les risques dans la mesure où 60 % à 70 % des cas avérés auraient une origine héréditaire. Outre une bonne hygiène de vie dès le plus jeune âge, l'Association française de lutte anti-rhumatismale (AFLAR) milite pour une meilleure prise en charge de la maladie, et suggère la mise en place d'une ostéodensitométrie systématique chez les femmes ayant atteint l'âge de la ménopause. Par conséquent, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'ostéoporose est une maladie diffuse du squelette, caractérisée par une diminution de la masse osseuse et par une détérioration de la micro-architecture du tissu osseux. Elle est responsable chaque année en France, d'environ 150 000 fractures notamment de l'extrémité supérieure du fémur, des vertèbres et du poignet. L'objectif de son traitement est de prévenir la survenue de fractures. Les femmes sont les plus concernées (post-ménopause), mais les hommes âgés en sont également victimes et l'on considère qu'à partir de 50 ans, 40 % des femmes et 14 % des hommes auront, avant la fin de leur vie, au moins une fracture ostéoporotique. Depuis 2006, l'assurance maladie prend en charge l'examen de dépistage de l'ostéoporose par ostéodensitométrie biphotonique sur prescription médicale, pour les patients présentant des facteurs de risques médicaux de l'ostéoporose, avec des indications validées par la Haute Autorité de Santé (HAS). La HAS a publié des recommandations diagnostiques et thérapeutiques pour la prévention de l'ostéoporose des femmes ménopausées et des sujets traités par corticoïdes, ainsi que des recommandations concernant les traitements médicamenteux de l'ostéoporose cortisonique et post-ménopausique, en collaboration avec l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Ces recommandations actualisées proposent une stratégie de décision en fonction de l'ensemble des facteurs de risque de fracture. Ces éléments peuvent permettre de prescrire un traitement avant la première fracture. La prévention de l'ostéoporose est aussi prise en compte dans les mesures du programme national nutrition et santé (PNNS), qui visent notamment une alimentation équilibrée et la pratique quotidienne d'une activité physique modérée. Enfin, des campagnes de sensibilisation du grand public sont menées périodiquement par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES).

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44814

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12474

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3829